

CONTRAT D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (Version détaillée)

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE.....	7
0.00 INTERPRÉTATION	8
0.01 Terminologie	8
0.01.01 Contrat.....	8
0.01.02 Contrat d'Emploi.....	8
0.01.03 Différend	8
0.01.04 Force Majeure	8
0.01.05 Information Confidentielle.....	8
0.01.06 Loi	9
0.01.07 Manquement.....	9
0.01.08 PARTIE.....	10
0.01.09 Personne	10
0.01.10 Perte.....	10
0.01.11 Propriété Intellectuelle.....	10
0.01.12 Réclamation.....	10
0.01.13 Régime	11
0.01.14 Représentants Légaux.....	11
0.01.15 Taux Préférentiel.....	11
0.02 Intégralité et primauté.....	11
0.03 Lois applicables	11
0.04 Non-conformité	12
0.04.01 Divisibilité.....	12
0.04.02 Disposition alternative.....	12
0.05 Généralités.....	12
0.05.01 Cumul	12
0.05.02 Non-renonciation.....	12
0.05.03 Dates et délais.....	12
a) De rigueur.....	12
b) Calcul.....	12
c) Reports.....	13
0.05.04 Références financières.....	13
0.05.05 Renvois.....	13
0.05.06 Genre et nombre	14
0.05.07 Titres.....	14
0.05.08 Connaissance.....	14
0.05.09 Approbation.....	14
0.05.10 Normes comptables	14
1.00 OBJET	14

CONTRAT D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

(Version détaillée)

1.01	Octroi des options	14
1.02	Conditions.....	15
1.02.01	Requises par l'EMPLOYEUR.....	15
1.02.02	Requises par l'EMPLOYÉ	15
1.02.03	Choix	15
2.00	CONTREPARTIE.....	16
2.01	Prix de levée	16
3.00	MODALITÉS DE PAIEMENT	16
3.01	Exercice des Options	16
3.02	Report	16
3.03	Paiement du prix d'achat	17
3.04	Certificat	17
3.05	Intérêt.....	17
3.06	Compensation	17
3.07	Déchéance du terme.....	17
4.00	SÛRETÉS	18
5.00	ATTESTATIONS RÉCIPROQUES	18
5.01	Capacité	18
5.02	Effet obligatoire.....	18
5.03	Résidence.....	18
5.04	Statut canadien.....	18
5.05	Commission	18
5.06	Assurances.....	19
5.07	Prête-nom.....	19
5.08	Consentement éclairé.....	19
5.09	Stipulations essentielles.....	19
5.10	Divulgateion	19
5.11	Procédures judiciaires.....	19
6.00	ATTESTATIONS DE L'EMPLOYEUR	20
6.01	Statut.....	20
7.00	ATTESTATIONS DE L'EMPLOYÉ.....	21
7.01	Statut.....	21
7.02	Emploi.....	21
8.00	OBLIGATIONS RÉCIPROQUES	21
8.01	Information Confidentielle	21
8.01.01	Engagement.....	21
8.01.02	Durée de l'engagement.....	22
8.01.03	Fin du Contrat.....	22

CONTRAT D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (Version détaillée)

	a) Demande de retour	22
	b) Destruction	22
	8.01.04 Pénalité.....	22
8.02	Attestations	23
8.03	Indemnisation	23
	8.03.01 Portée.....	23
	8.03.02 Procédure.....	23
	8.03.03 Réclamation d'un tiers.....	23
	8.03.04 Durée des attestations.....	24
	8.03.05 Franchise	24
	8.03.06 Limitation.....	25
8.04	Divulgarion de l'existence du Contrat	25
	8.04.01 Engagement.....	25
	8.04.02 Annonce publique	25
	8.04.03 Exception.....	25
	8.04.04 Défaut.....	25
8.05	Exécution complète	26
8.06	Incidences fiscales	26
8.07	Valeur	26
9.00	OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR.....	26
	9.01 Capital-actions.....	26
	9.02 Cession.....	27
	9.03 Fusion	27
10.00	OBLIGATIONS DE L'EMPLOYÉ.....	27
	10.01 Convention entre actionnaires	27
11.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	27
	11.01 Cession.....	27
	11.01.01 Interdiction	27
	11.01.02 Motif sérieux	27
	11.01.03 Inopposabilité.....	28
	11.01.04 Exception.....	28
	11.02 Force Majeure.....	28
	11.02.01 Atténuation de responsabilité.....	28
	11.02.02 Prise de mesures adéquates	28
	11.02.03 Droit de l'autre PARTIE	28
	11.03 Relations entre les PARTIES.....	28
	11.04 Recours	29
	11.04.01 Choix.....	29
	11.04.02 Aucune restriction	29
12.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	29

CONTRAT D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (Version détaillée)

12.01	Avis.....	29
12.02	Résolution des Différends.....	30
12.02.01	Rencontre de négociations de bonne foi.....	30
	a) Avis écrit.....	30
	b) Rencontre.....	30
	c) Procédures judiciaires.....	30
	d) Mesures conservatoires.....	31
12.02.02	Médiation.....	31
	e) Processus.....	31
	a) Règlement.....	31
	b) Arbitrage.....	31
12.02.03	Arbitrage.....	31
	a) Avis.....	32
	b) Réponse.....	32
	c) Nomination d'un troisième arbitre.....	32
	d) Sous-contrats.....	32
	e) Confidentialité.....	33
	f) Audition.....	33
	g) Décision.....	33
	h) Frais.....	33
	i) Dispositions supplétives.....	33
12.03	Élection de for.....	33
12.04	Exemplaires.....	34
12.05	Modification au Contrat.....	34
12.06	Non-renonciation.....	34
12.07	Signature électronique.....	34
13.00	FIN DU CONTRAT.....	34
14.00	ENTRÉE EN VIGUEUR.....	35
14.01	[Titre].....	35
14.02	Exceptions (<i>si applicable</i>).....	35
	14.02.01 Effet rétroactif.....	35
	14.02.02 Vigueur différée.....	35
15.00	DURÉE.....	35
15.01	Déterminée.....	36
15.02	Durée maximale.....	36
16.00	PORTÉE.....	36
16.01	PARTIES.....	36
16.02	Contrats antérieurs.....	37

**CONTRAT D’OPTIONS D’ACHAT D’ACTIONS
(Version détaillée)**

LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE A – EXTRAIT DE RÉOLUTION DE L’EMPLOYEUR	39
ANNEXE 0.01.13 – RÉGIME	40
ANNEXE 3.01 – AVIS D’EXERCICE	41

o o o o o

© edilex inc.
www.edilex.com

CONTRAT D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS, intervenu en la ville de, province de, Canada.

ENTRE : **V1** (*nom de la personne morale*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la *Loi* (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*);

V1.1 (Représentant autorisé) (à ajouter à la suite de V1, le cas échéant)
représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin, tel qu'il(elle) le confirme;

V1.2 (Représentant autorisé par résolution) (à ajouter à la suite de V1, le cas échéant)
représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique [OU du conseil d'administration], à l'annexe A;

OU

V2 (*nom de la société de personnes*), [société en nom collectif], **OU** [société en commandite représentée par (*nom de son commandité*), son commandité], **OU** [société en participation], **OU** [coentreprise], **OU** [collaboration], **OU** [tout autre groupement de personnes] exploitant une entreprise par l'exercice d'une activité économique organisée à caractère commercial, dûment formée selon [le Code civil du Québec] **OU** [la *Loi* (*identification de la loi applicable*)] **OU** [le régime de droit commun applicable], ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée (*selon le cas*) sous le numéro conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle est immatriculée*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'elle le déclare, **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en nom collectif], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] du commandité de la société en commandite], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en participation], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des participants à la coentreprise], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun

EMPLOYEUR	EMPLOYÉ

des collaborateurs à l'accord de collaboration], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des membres de tel autre groupement de personnes], à l'annexe A;

CI-APRÈS L'« EMPLOYEUR »;

ET :

..... (*nom de la personne physique*), (*occupation*), domicilié(e) et résidant au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*)[, faisant affaires à titre d'entreprise individuelle sous le nom de (*dénomination*)];

CI-APRÈS L'« EMPLOYÉ »;

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT LES « PARTIES ».

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

- A) L'EMPLOYEUR œuvre dans le domaine de (*description du*
- B) L'EMPLOYEUR a créé le 20... un régime d'options d'achat
- C) L'EMPLOYEUR désire octroyer à l'EMPLOYÉ des options d'achat d'actions, à titre d'intéressement dans son capital;
- D) L'octroi par l'EMPLOYEUR des options d'achat d'actions résulte de la relation employeur-employé;
- E) Les PARTIES désirent consigner les modalités de leur entente à ce sujet dans un écrit sous seing privé;
- F) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

EMPLOYEUR	EMPLOYÉ

0.00

INTERPRÉTATION

0.01 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte ou d'incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans ce contrat [et dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci] s'interprètent comme suit :

0.01.01 Contrat

signifie le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les PARTIES, conformément à l'article 12.05 du Contrat;

0.01.02 Contrat d'Emploi

désigne le contrat d'emploi intervenu le 20... entre l'EMPLOYEUR et l'EMPLOYÉ en vertu duquel l'EMPLOYÉ travaillera désormais pour l'EMPLOYEUR à titre de (*fonction de l'EMPLOYÉ*);

0.01.03 Différend

signifie tout problème, difficulté, désaccord ou litige entre les PARTIES se rapportant à l'interprétation, l'application, l'exécution ou l'annulation du Contrat ou encore à leurs relations légales ou d'affaires;

0.01.04 Force Majeure

signifie tout événement imprévisible et irrésistible échappant au contrôle d'une PARTIE contre lequel celle-ci ne peut se protéger ou se prémunir; pouvant notamment comprendre tout sinistre provoqué par la nature, une épidémie, un incendie, un accident, une guerre (qu'elle soit déclarée ou non), une insurrection, une émeute, un acte de terrorisme, une grève, un arrêt ou un ralentissement de travail spontané, un lock-out, une panne de courant ou de télécommunications, y compris les services d'internet, téléphoniques ou d'électricité, l'intervention des forces armées militaires ou civiles, ou le respect d'une Loi, d'un décret du gouvernement ou d'une ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité publique [OU (*le cas échéant, identifier toute autre cause reliée au contexte spécifique du Contrat*)];

0.01.05 Information Confidentielle

EMPLOYEUR	EMPLOYÉ

signifie toute information (commerciale, technique, scientifique, financière, juridique, personnelle ou autre) qu'une PARTIE divulgue [avant et] pendant la durée du Contrat et que la PARTIE réceptrice, faisant preuve d'un jugement d'affaires raisonnable, comprend comme étant confidentielle, incluant notamment toute information en lien avec ses activités, ses stratégies et opportunités d'affaires, ses finances, sa Propriété Intellectuelle, ses fournisseurs, ses clients ou ses employés, à l'exception de toute information:

- a) connue par la PARTIE réceptrice, avant la date de sa divulgation;
- b) connue du public ou disponible au public avant la date de sa divulgation;
- c) qui devient connue du public ou disponible au public après la date de divulgation et qui ne provient pas d'une violation de l'engagement de confidentialité de la part de la PARTIE réceptrice;
- d) reçue en tout temps par une Personne qui n'est pas soumise à un engagement de confidentialité, se rapportant à cette information, en faveur de l'une ou l'autre des PARTIES;
- e) développée indépendamment par la PARTIE réceptrice;
- f) personnelle fournie par une personne physique, lorsque cette information est utilisée pour les fins auxquelles elle a été divulguée ou pour toute autre fin permise par la Loi;

0.01.06 Loi

signifie, selon le cas, qu'il s'agisse d'une juridiction fédérale, provinciale, municipale ou étrangère, une loi, un règlement, une ordonnance, un décret, une directive ou politique administrative ou un autre instrument législatif ou exécutif d'une autorité publique ou parapublique, une règle de droit commun ainsi que toute décision judiciaire et administrative par un tribunal compétent se rapportant à leurs validité, interprétation et application et comprend, lorsque requis, un traité international et un accord interprovincial ou intergouvernemental, étant entendu que, lorsque le Contrat renvoie à une Loi spécifique, cela comprend tous les règlements adoptés en vertu de celle-ci, toutes les modifications s'y rapportant, ainsi que toute loi ou règlement qui complète ou remplace cette loi ou ce règlement, le cas échéant;

0.01.07 Manquement

signifie, en lien avec toute autre attestation ou obligation du Contrat :

- a) une fausse déclaration, imprécision, erreur ou omission de divulgation;
- b) une exécution non conforme ou inexécution d'une obligation; ou

EMPLOYEUR	EMPLOYÉ